



Date de dépôt : 2 mai 2025

Rapport

de la commission de la santé chargée d'étudier la proposition de motion de Marc Saudan, Raphaël Dunand, Francisco Taboada, Masha Alimi, Vincent Canonica, Jacques Jeannerat, Djawed Sangdel, Alia Chaker Mangeat : Agissons sur la distribution des médicaments pour diminuer les coûts de la santé

Rapport de Pascal Uehlinger (page 3)

Proposition de motion

(3031-A)

Agissons sur la distribution des médicaments pour diminuer les coûts de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu’au sens de l’art. 171 al. 1 Cst-GE, l’Etat garantit l’accès au système de santé et aux soins ;
- qu’au sens de l’art. 14 al. 2 LS, l’Etat doit maintenir et améliorer la santé des individus et de la population en général ;
- que le coût du remboursement des médicaments par la LaMal augmente ;
- que la classe moyenne est parfois contrainte de se priver de traitements médicamenteux essentiels pour des raisons économiques, notamment en raison des franchises ;
- que nous faisons face à des pénuries itératives dans l’approvisionnement des médicaments ;
- qu’en sus, le coût par comprimé pour de nombreux médicaments est le même à dosage différent de substance active ;
- que pour de nombreux médicaments, il est possible de couper facilement le comprimé en deux ;
- qu’il y a donc lieu d’étudier la possibilité de vendre des comprimés en les coupant en deux quand cela est possible, afin d’en réduire le prix à l’unité pour la posologie requise par la prescription médicale ;
- que pour des traitements de courte durée, la vente de la juste quantité de comprimés nécessaire pour ledit traitement permettrait d’éviter un gâchis de substance active,

invite le Conseil d’Etat

- à demander au pharmacien cantonal de favoriser auprès des pharmacies la vente de médicaments coupés en deux quand cela est possible afin d’en diminuer le coût unitaire ;
- à demander la dispensation du nombre exact de comprimés ou à la tablette supérieure lors des traitements de courte durée afin d’éviter du gaspillage et le risque de pénurie.

Rapport de Pascal Uehlinger

La proposition de motion 3031 a été traitée par la commission de la santé lors de ses séances des 29 novembre et 6 décembre 2024 et de 7 février 2025.

La présidence a été assurée par M. Jean-Marc Guinchard.

Après avoir entendu la présentation de la motion par son premier signataire, M. Marc Saudan, la commission a auditionné M^{me} Nathalie Vernaz, pharmacienne cantonale, et l'association PharmaGenève, représentée par M. Rémy Lafaix, président, et M. Daniel Muscionico, membre du comité.

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat (DSM), M. Panteleimon Giannakopoulos, directeur de l'office cantonal de la santé, ainsi que M^{me} Angela Carvalho, secrétaire scientifique (SGGC), ont participé aux travaux de la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Alicia Nguyen.

Nous remercions ces personnes de leur contribution au bon déroulement des travaux de la commission.

Présentation de la motion par M. Marc Saudan, auteur

Lors de la séance du 29 novembre 2024, le député M. Saudan a présenté la motion M 3031, qui vise à réduire le gaspillage (6 à 10%) de médicaments et les coûts de la santé. La motion propose notamment la dispensation de médicaments à l'unité et la possibilité de couper les comprimés en deux pour diminuer les coûts. Des questions sur la faisabilité, la sécurité et la répartition des coûts ont été soulevées. Il a été suggéré d'auditionner des experts, dont M. Rémy Lafaix, représentant des pharmaciens, M^{me} Nathalie Vernaz, la pharmacienne cantonale, et le Professeur Antoine Flahault, pour obtenir des éclaircissements sur ces propositions.

Audition de M^{me} Nathalie Vernaz, pharmacienne cantonale

Le 6 décembre 2024, M^{me} Nathalie Vernaz, pharmacienne cantonale, a été auditionnée concernant la motion M 3031 sur la distribution des médicaments pour diminuer les coûts de la santé.

M^{me} Vernaz indique d'emblée que les pharmaciens ne sont pas aidés par la LAMal. Elle souligne que les pharmaciens ne peuvent actuellement facturer à l'assurance que des boîtes de médicaments, sauf pour certains antibiotiques et quelques morphiniques. Le fractionnement des médicaments est compliqué et peu pratiqué en raison de la charge administrative, charge administrative non financée par la LAMal. Elle mentionne également que les comprimés sécables

sont déjà utilisés, mais que leur gestion peut être difficile pour les patients. M^{me} Vernaz insiste sur l'importance de la collaboration entre pharmaciens et médecins pour optimiser les prescriptions et améliorer le système de santé. La pharmacienne cantonale précise également que le prix du médicament est souvent lié au coût de production et d'autres données, mais souvent le prix du principe actif est assez faible. On nous informe également que les pharmaciens ne peuvent pas facturer à la LAMal une dispensation de comprimés séparément.

Audition du Prof. Antoine Flahault, directeur de l'Institut de santé globale (ISG, UNIGE)

Le Prof. Antoine Flahault reconnaît la validité des constats initiaux concernant l'augmentation des coûts des médicaments et les pénuries, mais critique les solutions proposées, notamment le fractionnement des comprimés, en raison des risques pour la qualité, la traçabilité et la responsabilité des pharmaciens.

Il propose plutôt de lutter contre la surmédicalisation, de négocier les prix des médicaments au niveau de l'OFSP, d'afficher l'empreinte carbone des médicaments, et de renforcer le système d'information sur leur utilisation.

La discussion se poursuit avec des interventions de plusieurs membres de la commission, qui soulignent les défis et les implications des propositions du Prof. Flahault.

Audition de MM. Rémy Lafaix, président, et Daniel Muscionico, membre du comité de PharmaGenève

Concernant la motion M 3031, M. Lafaix indique que la coupe des médicaments en deux et la dispensation à l'unité posent des problèmes de sécurité, de conservation et de traçabilité. Il estime que ces pratiques pourraient entraîner des coûts plus élevés en raison des erreurs de dosage et des complications médicales.

Les slides ci-après résument parfaitement les problèmes en lien avec la motion M 3031 :

2. M 3031 : Agissons sur la distribution des médicaments pour diminuer les coûts de la santé

2.1. Couper les comprimés

- ▶ Division difficile et aléatoire surtout sans rainure / dextérité patient
- ▶ Substances à marge thérapeutique étroites : NON
- ▶ Comprimés enrobés / gastro résistants : NON
- ▶ Principes actifs instables à l'air ou lumière : NON
- ▶ A base de substances irritantes : NON
- ▶ Avec produits toxiques (cytostatiques et immunosuppresseurs) : NON
- ▶ Aucune étude de conservation au contact de l'air : NON

COUPER LES COMPRIMES PARAIT DONC DEFICITAIRE EN TERMES DE SECURITE, CE QUI PEUT ETRE BIEN PLUS COUTEUX PAR LA SUITE.

Pour favoriser la remise de médicaments coupés : le médecin pourrait modifier la prescription en prenant en compte la capacité du patient et la nature du médicament.

2. M 3031 : Agissons sur la distribution des médicaments pour diminuer les coûts de la santé

2.2. Dispensation du nombre exact de comprimés

Idée paraît bonne, surtout AB, mais sous réserve des conditions suivantes :

- ▶ Adaptation des outils numériques et de son financement pour limiter la charge administrative (facturation à l'unité - numero de lot - date expiration - notice d'emballage - gestion des retraits de lots etc...).
- ▶ Rémunération :
 - ▶ De l'acte de remise à l'unité liée à une prestation de soutien à l'adhésion
 - ▶ Permettant de couvrir les frais de stockage (emballages entamés), pertes de stock, de la reprise des MNU, destruction).
- ▶ Soutien financier à la formation concernant les mesures de santé publique, économicité, lutte gaspillage pour les pharmaciens et assistants.
 - Impossibilité de facturer la SDU au patient.
 - Légalement pas faisable selon OFSP.

**ASPECT LEGISLATIF : RESTRICTION OFSP A UNE TRES COURTE LISTE DE 5 P.A.
=> C'EST UNE DEMARCHE INTERESSANTE SOUVENT ENTENDUE CES DERNIERES ANNEES MAIS QUI NECESSITERAIT UNE ADAPTATION NATIONALE.**

M. Muscionico précise que la dispensation à l'unité nécessite des outils numériques performants et des financements pour compenser la charge administrative. Il souligne que la traçabilité rigoureuse est essentielle pour répondre aux exigences des autorités sanitaires. Il mentionne que l'OFSP a autorisé temporairement la dispensation de certains médicaments à l'unité pour pallier des problèmes d'approvisionnement, mais cette mesure est difficilement applicable à long terme.

La commission a décidé de renoncer à l'audition d'Interpharma et a voté la motion M 3031, en la refusant :

Oui :	1 (1 LJS)
Non :	13 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 3 PLR, 2 UDC, 1 LC)
Abstentions :	–